

L'ACTUALITE DU COMITE SYNDICAL DE L'ARC

Séance du 25 février 2016

1

1. GRAND GENEVE

a. Projet de territoire Grand Genève 2016-2030

Le Bureau du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève s'est réuni le 28 janvier 2016. Il a débattu du travail réalisé sur la prospective territoriale, dédié à l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030. En effet, d'ici l'été, **trois grandes étapes** de production du rapport sont prévues :

- 1 la prospective territoriale,
- 2 la vision d'ensemble et les stratégies sectorielles,
- 3 les mesures : opérations en matière de mobilité, d'urbanisme et d'environnement.

Le Bureau du GLCT a demandé l'approfondissement des scénarios, notamment au regard des capacités des territoires à accueillir des logements.

Les mesures (i.e. les projets prioritaires) seront approfondies au cours du mois de juin 2016 et une deuxième série de réunions des comités de pilotage PACA (Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération : 8 secteurs d'études sur le territoire du Grand Genève) aura lieu entre le mois d'avril et le mois de juin 2016 afin de consolider ce travail sur les mesures du Projet de territoire.

Le Forum d'agglomération (instance consultative), sur saisine du GLCT Grand Genève, a initié une commission de travail portant sur le Projet de territoire Grand Genève 2016 – 2030, fin janvier. Composée de 25 membres, elle doit rendre ses travaux à la fin du mois de juin.

L'assemblée du GLCT du 24 mars 2016 examinera la vision d'ensemble et les stratégies sectorielles (mobilité/urbanisation/environnement) du Projet de territoire en cours d'élaboration.



GLCT : Groupement local de coopération transfrontalière. Il assure la gouvernance du Grand Genève. 26 élus composent l'Assemblée du GLCT, dont 5 élus issus du Comité syndical de l'ARC.

Pourquoi un projet de territoire Grand Genève 2016-2030?

Le Bureau du GLCT du Grand Genève (dont fait partie l'ARC) a adopté le 17 septembre 2015 le cahier des charges d'un projet de territoire Grand Genève 2016-2030 visant à mettre à jour le projet d'aménagement et de développement du Grand Genève à l'horizon 2030.

Celui-ci doit définir les stratégies sectorielles, dans le domaine de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement. Intégrant un phasage et une programmation dans le temps, le projet de territoire proposera des mesures opérationnelles et permettra, le cas échéant, de candidater à une 3ème génération d'appel à projets de la Confédération suisse au titre de sa politique des agglomérations ainsi qu'à d'autres appels à projets.

Plusieurs objectifs sont poursuivis par le Projet de territoire Grand Genève :

- **Passer d'une simple logique financière à une vision politique commune et un projet de développement pour notre agglomération transfrontalière** : il s'agit d'inscrire le Grand Genève dans une dynamique vertueuse résolument engagée vers la mise en œuvre d'une mobilité simplifiée et fluidifiée, d'un urbanisme maîtrisé, d'une production de logements contrôlée et équilibrée territorialement, répondant aux différents besoins de la population, de même que d'un cadre de vie préservé. Il s'agit de construire un partenariat politique durable, où chacun reconnaît ses droits et ses devoirs réciproques dans une vision de solidarité métropolitaine entre la périphérie et la ville-centre.
- **Renforcer la communication au sujet du GLCT Grand Genève** et faire du Grand Genève un projet collectif, partagé, porté par la population et les forces vives du territoire. Cette étape est nécessaire à l'acceptation du projet et à la réalisation des actions œuvrant au bon développement de l'Agglomération franco-valdo-genevoise.
 - Mieux impliquer les élus et la population, à travers les Assises transfrontalières des élus et le Forum d'agglomération du Grand Genève.
- **Mieux assurer le financement des mesures prioritaires** et travailler prioritairement à la réalisation concrète et effective des projets nécessaires à notre territoire dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de l'environnement : plus spécifiquement, il s'agit de **concentrer les moyens humains et financiers sur les projets prioritaires et urgents** tels la mise en œuvre des lignes de transport en commun nécessaires au territoire, à savoir, par exemple, 3 lignes de tramway (Genève-Annemasse, Genève-Saint-Julien, à terme Genève-Saint-Genis-Pouilly), les bus transfrontaliers et la rénovation des lignes ferroviaires complémentaires au CEVA, permettant la réalisation du RER franco-valdo-genevois. Les engagements des cofinanceurs identifiés sur ces projets pourraient faire, le cas échéant, l'objet d'une convention d'engagement.
- **Préciser et renforcer la gouvernance du Grand Genève** : faire du GLCT Grand Genève et du futur Groupement eurorégional de coopération (GEC), le lieu de discussion et de définition des orientations politiques, des enjeux de coordination et des moyens à allouer à la mise en œuvre des projets.

L'ARC organisait le jeudi 10 mars 2016 de 14h à 17h une deuxième Conférence « Projet de territoire Grand Genève », à laquelle ont participé des délégués communautaires, intéressés aux thématiques de l'aménagement, de la mobilité et de la transition énergétique. Cette séance de travail s'est déroulée à Archamps, dans les locaux de la CC du Genevois.

b. Annulation de l'initiative du MCG relative aux fonds frontaliers

Le Comité syndical a pris acte de l'annulation de l'initiative du Mouvement des citoyens genevois (MCG) relative aux fonds frontaliers : si le MCG a déposé une initiative populaire visant à engager la renégociation de la contribution financière genevoise le 11 janvier 2016, il s'est avéré le 28 janvier dernier, après vérification par le service des votations, que le nombre de signatures nécessaires n'était, finalement, pas atteint. Sur le total annoncé, 1 371 signatures étaient invalides. Par conséquent, le MCG n'a réussi à recueillir « que » 7 189 signatures.



François LONGCHAMP, dans une interview à la Tribune de Genève, a défendu l'accord de 1973, en ces termes : « Genève se tirerait une balle dans le pied ! Car dénoncer cet accord, c'est avoir la certitude que cet argent ne serait plus utilisé localement. [...] Ce système serait au détriment de l'économie locale, des territoires de la proche frontière. Pour les communes de Haute-Savoie, du Pays de Gex et du bassin Bellegardien, la situation serait intenable financièrement ».

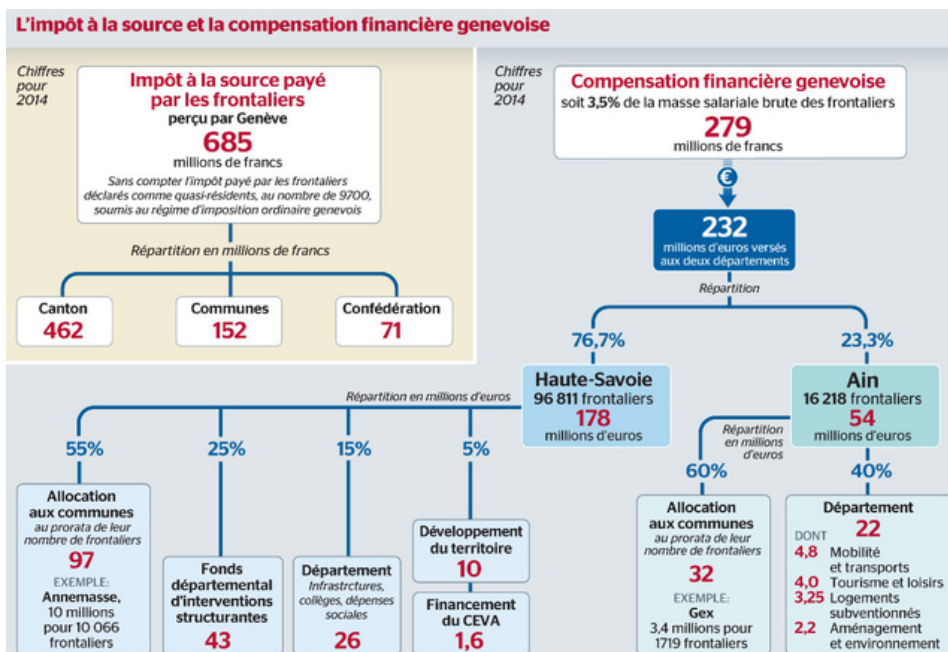


Image: I. Caudullo, Tribune de Genève 13/01/2016.

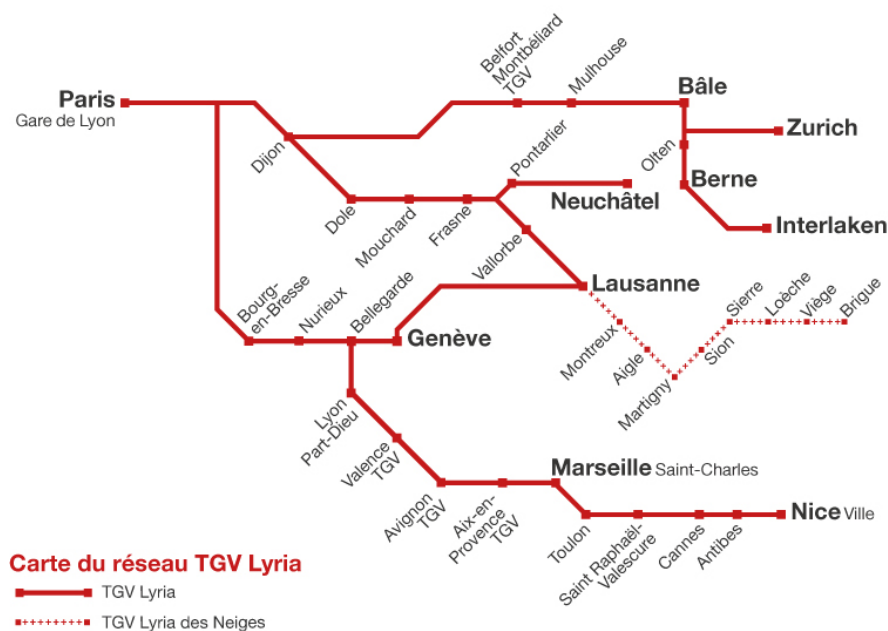
Source: Etat de Genève, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

c. Réorganisation de la ligne TGV Lyria France-Genève : une prochaine rencontre avec la direction de la SNCF

Le Comité syndical du 10 décembre 2015 a pris position contre la réorganisation de l'offre TGV Lyria depuis décembre 2015 et poursuit les efforts entrepris dans le cadre du GLCT Grand Genève pour engager avec l'ensemble des partenaires français et suisses concernés une négociation avec la SNCF et les CFF contre les diminutions de services prévues, particulièrement en semaine et notamment l'abandon de l'arrêt TGV de 11h48 en gare de Bellegarde-sur-Valserine, sur la ligne Paris-Genève.

Saisie le 19 novembre dernier par un courrier signé par l'ensemble des membres du GLCT Grand Genève, la direction de la SNCF leur a proposé de les rencontrer afin d'échanger sur les évolutions de l'offre. Le Bureau du GLCT Grand Genève se propose de rencontrer les personnes ressources de la SNCF et de Lyria, en concentrant les discussions sur le rétablissement de l'arrêt TGV de 11h48 en gare de Bellegarde-sur-Valserine.

Le Comité syndical du 25 février 2016 a validé cette démarche.



d. Projet de Traversée du lac : lancement de l'étude d'impacts

Le Comité syndical de l'ARC s'est voulu particulièrement vigilant dans la prise en compte des intérêts du territoire, au regard des importants reports de trafic induits par le projet de Traversée du Lac sur le Genevois français. Monsieur le Président et le Bureau de l'ARC avaient interpellé le 21 mai 2015 les différents partenaires genevois et français sur la nécessité de mettre en place une approche coordonnée à l'échelle transfrontalière : la Commission Transports du Grand Conseil du Canton de Genève a ainsi auditionné une délégation d'élus de l'ARC dans le cadre de l'examen du **projet d'initiative populaire 157 « Oui à la grande Traversée du Lac »**. Cette audition, qui a eu lieu le 27 octobre dernier, a donné lieu à une restitution devant le Comité syndical du 10 décembre 2015.

Le Bureau du GLCT Grand Genève du 28 janvier dernier a convenu qu'une étude pilotée par le GLCT mette en perspective les différents projets d'évolution du réseau autoroutier en regard du projet de territoire du Grand Genève. Elle vise particulièrement à objectiver et analyser, selon différents horizons temporels (2019-2023 ; 2023-2030 ; au-delà de 2030), les effets (impacts et opportunités) des projets du réseau autoroutier, notamment le projet de Traversée du lac sur le territoire du Grand Genève, ses impacts en rive gauche et en rive droite en matière de mobilité multimodale, d'environnement et d'aménagement du territoire.

Des études en 2 phases :

- Partager les informations existantes et analyser les variantes déjà étudiées, produites soit par le Canton de Genève soit par la Confédération suisse (OFROU).
- Définir au préalable si de nouvelles variantes de tracé et de raccordement, notamment au réseau routier et autoroutier français, doivent être envisagées et étudiées ou si des mesures d'accompagnement du tracé de base genevois peuvent rendre acceptable le projet.

Les 2 phases de l'étude doivent permettre d'apporter des éléments constructifs aux discussions qui seront menées dans le cadre des instances du GLCT du Grand Genève.

Cette étude d'une durée de 12 mois doit démarrer en mars 2016 et dispose d'un budget de 100 000 CHF (financement par le GLCT Grand Genève).

Rappel : l'initiative sur le Projet de Traversée du Lac a été approuvée mardi 15 décembre 2015 à une large majorité par la commission des Transports du Grand Conseil Genevois. Celle-ci sera présentée au peuple genevois lors d'un référendum le 5 juin 2016. Ce dernier aura à se prononcer sur le principe d'une Traversée du lac.

2. POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS

a. Pôle métropolitain du Genevois français : état d'avancement

Les services de l'ARC travaillent aujourd'hui en coordination avec les services de l'Etat sur la rédaction d'un projet de statuts du futur Pôle métropolitain. Ce travail technique précède une première présentation d'un projet de statuts au Comité syndical du 24 mars prochain. Un séminaire sera organisé avec les membres du Comité syndical et les délégués des EPCI membres au mois d'avril prochain.

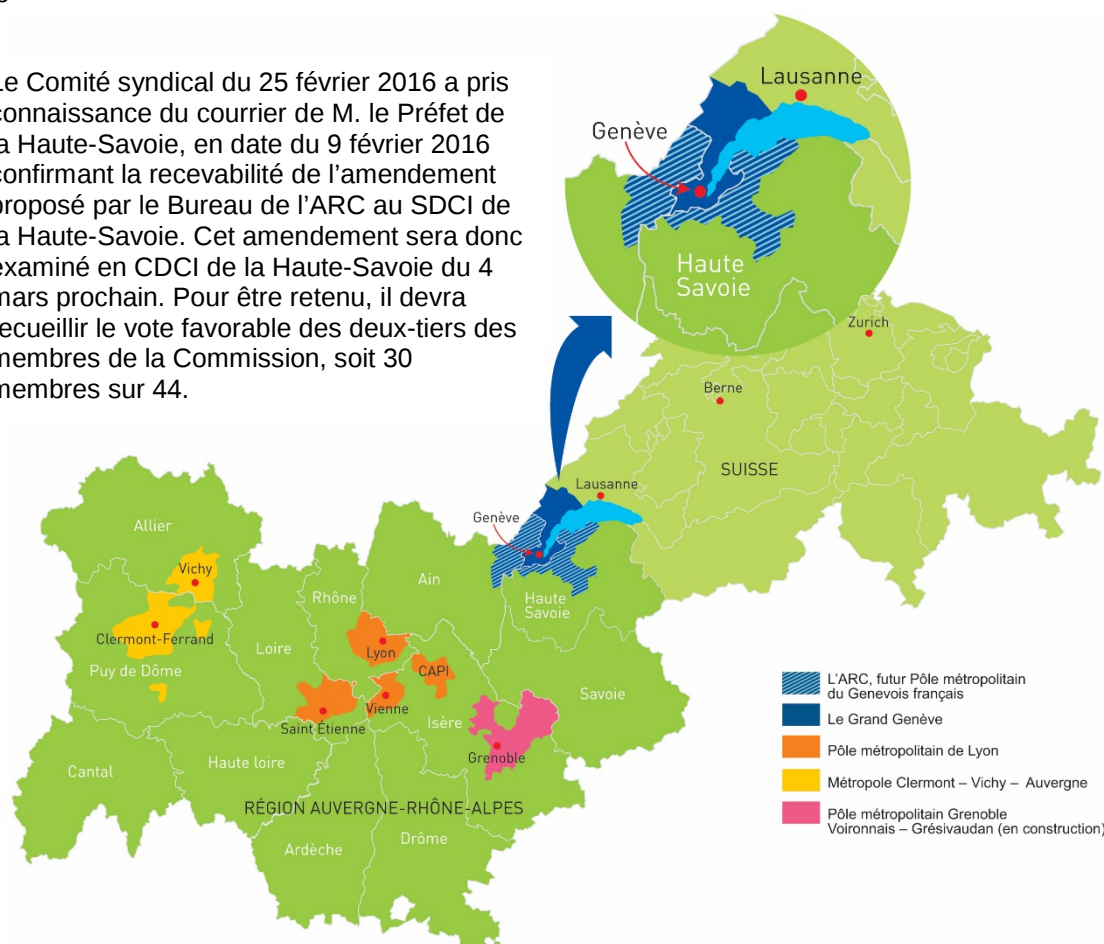
Rappel du calendrier prévisionnel de création du Pôle métropolitain :

- **décembre 2015 à mai 2016** : finalisation de la rédaction des statuts qui seront étudiés lors des réunions du Bureau de l'ARC, dans le cadre d'un séminaire réunissant les délégués des EPCI membres puis soumis à l'adoption du Comité Syndical le 21 avril 2016 ;
- **mai à juin 2016** : lancement de la procédure de création avec la prise de délibérations concordantes des membres sur les statuts et sur l'intérêt métropolitain ;
- **juillet à octobre 2016** : consultation de la Région et des Conseils Départementaux ;
- **octobre à décembre 2016** : consultation des CDCI de la Haute-Savoie et de l'Ain ;
- **fin décembre 2016 - janvier 2017** : arrêté du Préfet de Haute-Savoie portant création du Pôle métropolitain.

b. Inscription du futur pôle métropolitain du Genevois français aux SDCI de l'Ain et de la Haute-Savoie

Lors du Comité syndical du 10 décembre 2015, les élus de l'ARC ont délibéré sur le rôle du Syndicat mixte dans le champ de la coopération transfrontalière et la démarche, portée par ses membres, de création d'un pôle métropolitain du Genevois français à l'horizon 2017. L'objectif est que le SDCI de l'Ain et le SDCI de la Haute-Savoie tiennent compte de la réalité urbaine et métropolitaine du Genevois français et intègrent pleinement le mouvement de structuration mené par l'ARC sur le périmètre du Genevois français. Toutes les assemblées des membres de l'ARC ont également délibéré en ce sens au 18 décembre 2015.

Le Comité syndical du 25 février 2016 a pris connaissance du courrier de M. le Préfet de la Haute-Savoie, en date du 9 février 2016 confirmant la recevabilité de l'amendement proposé par le Bureau de l'ARC au SDCI de la Haute-Savoie. Cet amendement sera donc examiné en CDCI de la Haute-Savoie du 4 mars prochain. Pour être retenu, il devra recueillir le vote favorable des deux-tiers des membres de la Commission, soit 30 membres sur 44.



5

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Comité syndical a tenu en séance du 25 février 2016 son débat d'orientation budgétaire. Il s'agit de poursuivre la traduction opérationnelle la feuille de route politique validée par le Comité syndical le 9 octobre 2014.

Dans la perspective d'une transformation de l'ARC en pôle métropolitain, l'Assemblée a réaffirmé les **quatre grands domaines d'action de l'ARC** pour ce mandat :

- > les transports et la mobilité ;
- > l'aménagement du territoire et la transition énergétique ;
- > le développement économique ;
- > l'identité du territoire et la communication.

L'action de l'ARC se concentre sur 3 missions essentielles : la définition de stratégies et de programmes d'action sur les enjeux métropolitains ; l'accompagnement de ses membres à la mise en œuvre et à la réalisation ; le développement d'outils d'observation et d'analyse. Cette action s'inscrit dans une double dimension Grand Genève / Genevois français.

Le Comité syndical a proposé de maintenir la cotisation des membres de l'ARC sur les bases adoptées en 2013 : le montant de cotisation au budget principal est de **2,47 € par habitant et par an** et de **1 € par habitant et par an au budget annexe**. Ce maintien du même niveau de cotisation répond à la position du Bureau exprimée lors des séances du 15 janvier et 12 février 2016.

La proposition de budget 2016 signe un engagement renouvelé sur les priorités définies au début du mandat. C'est une proposition ambitieuse qui suppose une bonne adéquation des moyens aux objectifs du programme de travail.

Ce DOB a permis de présenter **un état d'avancement de la feuille de route** adoptée au début du mandat : un bilan par domaine d'intervention a permis aux délégués du Comité syndical de prendre connaissance des réalisations et travaux en cours avant d'examiner le programme de travail 2016. **Cette présentation (support powerpoint) est annexée à cette Actualité du Comité syndical.**

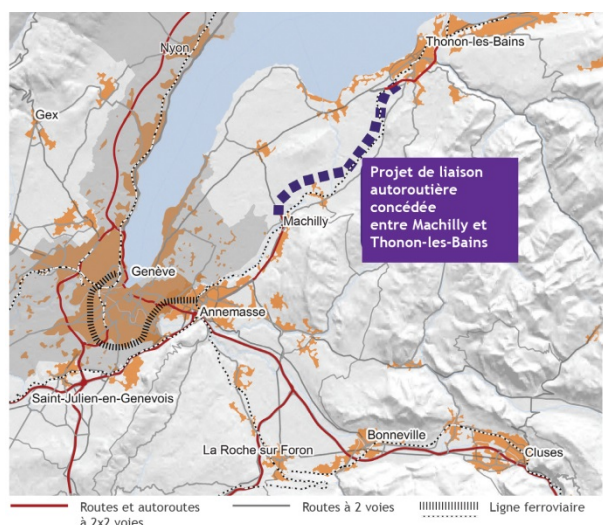
4. MOBILITE

a. Une motion pour soutenir le projet de liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains

Par arrêté en date 14 janvier dernier, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a soumis à la concertation publique le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains, (16,5 km pour 200 M€ avec une mise en service prévue en 2023). Ce projet de liaison autoroutière concédée, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat, a pour objectifs de desservir et irriguer le territoire situé au Sud de Thonon-les-Bains depuis l'agglomération d'Annemasse-Genève et l'autoroute A40 et d'offrir ainsi une infrastructure efficace qui déchargera les routes départementales des trafics de transit et d'échanges.

Cet axe routier doit venir en complément du développement des transports collectifs, (« Léman Express » (CEVA), bus à haut niveau de service (BHNS) entre Thonon et Genève). Ce projet est également inscrit dans le schéma d'agglomération du Grand Genève, établi en 2007 (Projet d'agglomération n°1) et mis à jour en 2012 (Projet d'agglomération n°2).

Le Comité syndical a exprimé en séance du 25 février son adhésion au projet et sa volonté forte de le voir aboutir afin d'accompagner le développement harmonieux du Genevois français et la qualité de vie de ses habitants.



Dans le prolongement de cette délibération, le Comité syndical a formulé le vœu d'un désenclavement complet du Chablais, avec la définition et la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, d'un raccordement entre l'autoroute A40 et le Carrefour des Chasseurs.

b. Plan de mobilité du Genevois français : finalisation du cahier des charges de l'étude

La feuille de route politique doit désormais se décliner à travers un schéma métropolitain de mobilité du Genevois français, visant à dresser un état des lieux, des orientations et un plan d'actions pour les prochaines années. Le cahier des charges, en cours de rédaction, sera présenté au prochain Bureau de l'ARC (11 mars).

L'enjeu consiste en l'élaboration du schéma de mobilité à partir de juin 2016 sur une durée de 18 mois, pour une approbation d'un Plan Mobilité de l'ARC ambitieux, innovant et pragmatique, en juin 2017.

Différents scénarios d'organisation et de financement (SM-SRU, AOM, etc.) seront proposés par les mandataires dans une approche globale et territorialisée, en s'appuyant sur une démarche de concertation réunissant tous les acteurs de la mobilité.

Plusieurs rendez-vous seront ainsi organisés à chaque étape clé (état des lieux, orientations, plan d'actions).

Le lancement de la démarche fera l'objet d'une première rencontre des acteurs la mobilité de l'ARC dans la première quinzaine de juin (entre élus principalement) pour faire partager les enjeux et les premières orientations du schéma.

Le programme de travail 2016 sur le terrain de la mobilité s'accompagne de plusieurs démarches complémentaires, notamment :

- la recherche de solutions conjointes franco-suisse (avec les collectivités françaises concernées et le canton de Genève) pour réaliser et exploiter les principaux projets de transport en commun transfrontaliers sur le Grand Genève (hors Léman Express) : BHNS Chablais, Pays de Gex et Trams d'Annemasse, St Julien et St Genis ;
- une programmation prévisionnelle des grandes infrastructures type PEM : articulation avec les dispositifs existants (Région, Départements, Confédération, etc.) ;
- asseoir le rôle de l'ARC dans la coordination des lignes de transport entre AOM ;
- le déploiement de l'autopartage (CitéLib) ;
- l'implication dans le projet INTERREG européen « covoiturage » en identifiant des actions concrètes ;
- la participation aux études sur la Traversée du Lac, Pied du Jura ;
- la participation au Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 (objectifs, actions..).

La recherche de financements complémentaires (Europe, Région Auvergne Rhône-Alpes, appels à projets de l'Etat, etc.) ainsi que l'approche publique-privée participeront à la réalisation des objectifs.

5. ECO CITE FRANCAISE DU GRAND GENEVE

a. Une convention de partenariat pour le déploiement de la Cité des Métiers et la mutualisation d'outils communs

La Cité des Métiers du Grand Genève poursuit l'objectif de coordonner les actions menées sur le territoire transfrontalier du Grand Genève par les professionnels de l'emploi-formation et de création-reprise d'activités. Il s'agit de proposer aux habitants du territoire une offre lisible, coordonnée et répondant aux besoins, entre offre et demande d'emplois sur le bassin d'emplois du Grand Genève, pour faciliter l'insertion professionnelle et l'emploi local. Une organisation en réseau est établie à l'échelle du Grand Genève, à partir de la Cité des Métiers de Genève, de Centres associés et de points relais répartis sur le périmètre du Grand Genève.



Suite au développement de la Cité en ligne, plateforme d'information couvrant l'ensemble du territoire du Grand Genève et à la création d'un Centre associé à Annemasse, de nouveaux Centres associés s'ouvrent dès 2016 à la Maison de l'Emploi de Bonneville et à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Bellegarde. Ces dernières seront labellisées Centres associés de la Cité des Métiers du Grand Genève au cours du 1er semestre 2016. Des points relais ont été installés à Saint-Julien-en-Genevois, Gaillard et Gex, dans les locaux de la Communauté de communes du Pays de Gex.

Le Comité Syndical du 25 février a dès lors **approuvé le principe d'une prise en charge financière de l'ARC dans le déploiement de la Cité des Métiers sur le Genevois français**. Ce soutien sera incarné dans un premier temps par un avenant tripartite conclu entre Annemasse Agglo, l'ARC Syndicat Mixte et la MED afin de prendre acte de la nouvelle répartition des missions réalisées dans le cadre du marché initialement conclu entre Annemasse et la MED au titre de la démarche « Cité des Métiers ».

6. COMMUNICATION

a. « Frontière et urbanité », des bornes géantes pour illustrer les enjeux du Grand Genève et du Genevois français

L'ARC a validé en Comité syndical du 11 décembre dernier un soutien à l'évènement « Frontières et urbanité » organisé par la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), du 28 avril au 13 mai 2016, dans tout le Grand Genève. 25 bornes-miroirs géantes seront disposées sur l'ensemble du territoire du Grand Genève et renverront aux enjeux et à l'avenir de notre région transfrontalière. Sur chacune d'entre-elles seront exposés différents travaux sur lesquels les étudiants de HES-SO auront travaillé (chaque borne traitera d'un thème particulier lié au Grand Genève à son économie, à la mobilité, à son environnement, à son histoire, à la culture).

L'ÉVÈNEMENT HES

Frontières et urbanité

28 avril – 13 mai 2016

8

Suite au soutien apporté par l'ARC, 6 villes du Genevois français accueilleront des bornes :

- | | |
|---------------------|-----------------------------|
| > Bellegarde, | > Gaillard, |
| > Bonneville, | > Saint-Julien-en-Genevois, |
| > Thonon-les-Bains, | > Ferney-Voltaire. |

L'envergure de cet évènement représente ainsi, avec les Jeux du Grand Genève, un des premiers événements tout public sur le périmètre du Grand Genève.

L'inauguration aura lieu à Genève, au Pavillon SICLI, le 28 avril prochain.

b. Jeux du Grand Genève : organisation de l'édition 2016



L'édition 2016 des Jeux du Grand Genève se déroulera les 4 et 5 juin 2016. Constituant une opération symbolique, à même de renforcer les liens entre les acteurs du bassin franco-valdo-genevois, cet évènement sportif mobilisateur réunira près de 4 000 jeunes de 13 à 18 ans, de toute la région, dont certains représentent la relève de l'élite sportive. A cette occasion, 32 disciplines sportives seront proposées sur divers sites suisses et français.

Afin d'encourager l'appropriation du Grand Genève par ses habitants, l'ARC avait accompagné l'édition 2014 à hauteur de 25 000 € et coordonné la participation de la partie française représentée par la Région Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et l'ARC. Les Jeux du Grand Genève restent un évènement grand public qui compte au nombre des moyens d'appropriation de l'agglomération transfrontalière par sa population, s'inscrivant pleinement dans la politique de communication de l'ARC, visant à sensibiliser le plus grand nombre à la réalité du Grand Genève.



Remise des médailles, Jeux de Genève, édition 2014.
© Michel Jacquier

Dans la perspective de l'édition 2016, un courrier conjoint du Canton de Genève et de la Ville de Genève a été adressé à l'ARC le 2 octobre 2015 l'invitant à participer à la mise en œuvre opérationnelle du projet. L'organisateur sollicite une participation à hauteur de 80 000 CHF des institutions françaises pour l'organisation de ces Jeux.

Le Comité syndical a pris acte en séance du 25 février de **l'intérêt de cette manifestation et sera invité le 24 mars prochain à délibérer sur une convention de partenariat** avec l'association des Jeux du Grand Genève pour la réalisation de l'édition 2016.

7. ACTUALITES DIVERSES

9

- > **06/01. L'actualité du Comité syndical du 10 décembre 2015.**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/l-actualite-du-comite-syndical-du-10-decembre-2015>

- > **07/01. Chablais, vers une communauté d'agglomération.**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/chablais-vers-une-communaute-d-agglomeration>

- > **15/01. Inauguration de l'incubateur ID CUBE le jeudi 28 janvier 2016.**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/inauguration-de-l-incubateur-id-cube-le-jeudi-28-janvier-2016>

- > **18/01. Le Pays Rochois roulera bientôt au gaz naturel !**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/le-pays-rochois-roulera-bientot-au-gaz-naturel>

- > **21/01. Deux chantiers participatifs dans le cadre du Contrat corridors Champagne-Genévois.**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/deux-chantiers-participatifs-dans-le-cadre-du-contrat-corridors-champagne-genevois>

- > **10/02. 20 ans de la Communauté de communes du Genevois.**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/20-ans-de-la-communaute-de-communes-du-genevois>

- > **10/02. Midis techniques des artisans le 4 mars - Diversité et mixité des matériaux dans les solutions constructives.**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/midis-techniques-des-artistes-le-4-mars-diversite-et-mixite-des-materiaux-dans-les>

- > **16/02/2016. Énergie positive - Une campagne de prospection locale au bénéfice de l'ensemble du territoire.**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/dejeuner-business-des-acteurs-de-l-eco-construction>

- > **16/02/2016. Les Midis de l'économie, débat du 23 mars 2016 : Ubérisation de l'économie.**

<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/les-midis-de-l-economie-debat-du-23-mars-2016-uberisation-de-l-economie>

- > **09/03/2016. Du 9 au 25 mars, choisissons le nom de notre nouvelle Région !**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/du-9-au-25-mars-choisissons-le-nom-de-notre-nouvelle-region>

- > **16/03/2016. Ensemble, l'émission transfrontalière : Grand Genève, mobilité et qualité de l'air**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/ensemble-l-emission-transfrontaliere-grand-geneve-mobilite-et-qualite-de-l-air>

Communiqués de presse à télécharger :

- > **11/12/2015. [Retour sur le Comité syndical du 10 décembre 2015](#)**
- > **16/02/2016. [Energie positive – Une campagne de prospection locale au bénéfice de l'ensemble du territoire \(site Grand Genève\)](#)**
- > **26/02/2016. [Retour sur le Comité syndical du 25 février 2016](#)**
- > **08/03/2016 : [Pôle métropolitain du Genevois Français : une première étape](#)**



L'actualité du Comité syndical de l'ARC – n°16 – 25 février 2016
Actu n°9 du mandat 2014-2020

Directeur de la publication : Jean Denais, Président de l'ARC
Directeur de la rédaction : Sébastien Jerdelet
Réalisation : Sébastien Jerdelet, Thomas Linchet, Frédéric Bessat

ARC
Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès - 74100 Ambilly
Tél : +33 (0)4 50 04 54 05
www.arcdugenevois.fr - info@arcdugenevois.fr